

➤ ACTION 4.1

Identifier les risques de rupture de parcours pour développer des réponses adaptées et améliorer le suivi des demandes et orientations

- 1** Identifier les points de parcours à risque de rupture et établir une cartographie des réponses mobilisables en termes de compétences, de moyens et de localisation ;
- 2** Améliorer l'accompagnement des jeunes adultes en situation de handicap (jeunes sous aménagement Creton, accès à l'emploi, la vie sociale... passage de l'enfance à l'âge adulte) ;
- 3** Clarifier, simplifier et développer l'usage de Via Trajectoire afin de faciliter les orientations des personnes et le suivi des demandes ;
- 4** Communiquer auprès des professionnels et des usagers sur les risques de fragilité et la nécessaire anticipation des situations de rupture.

➤ ACTION 4.2

Renforcer la capacité des acteurs de la coordination de parcours (DAC, Communautés 360, MDD) à accompagner les parcours de vie des publics

- 1** Développer la fonction de coordination de parcours et l'observation territoriale des parcours en mobilisant les acteurs dédiés, notamment les DAC, communautés 360, MDPH et MDD ;
- 2** Développer les places d'accueil d'urgence afin de faciliter la gestion des situations complexes ;
- 3** Renforcer les partenariats avec les acteurs de l'accompagnement de publics dont le parcours présente des risques .



➤ ACTION 4.3

Réfléchir au décloisonnement de l'offre existante afin de permettre une plus grande souplesse dans les admissions

- 1** Interroger les critères d'accès aux offres existantes et engager une dynamique de décloisonnement administratif visant à permettre une plus grande souplesse dans les admissions et la gestion du parcours de vie des publics.

ACTION
4.1IDENTIFIER LES RISQUES DE RUPTURE DE PARCOURS
POUR DÉVELOPPER DES RÉPONSES ADAPTÉES ET
AMÉLIORER LE SUIVI DES DEMANDES ET ORIENTATIONS

CONTEXTE

La notion de parcours s'est progressivement imposée dans le champ de la santé et de l'autonomie jusqu'à devenir aujourd'hui la référence dominante des pouvoirs publics et des professionnels. Sa promotion traduit la recherche d'une meilleure coordination et coopération entre les acteurs concourant à la prise en charge et à l'accompagnement des personnes âgées et/ou en situation de handicap. La dynamique des parcours et de leurs ruptures éventuelles reste toutefois complexe à appréhender, puisqu'elle implique une grande pluralité d'acteurs : ESSMS, acteurs de la coordination et acteurs institutionnels.

Les leviers d'information sur les risques de rupture et les outils actuels d'orientation posent aujourd'hui question et limitent la capacité des acteurs du champ de l'autonomie à répondre efficacement aux risques de rupture. La présente action s'attache en conséquence à délimiter les modalités d'action des acteurs concernés en matière de communication et d'information sur les risques de rupture et les enjeux d'orientation des publics âgés et/ou en situation de handicap.

OBJECTIFS

- ▶ Mieux informer les usagers et les professionnels des enjeux liés aux risques de rupture de parcours ;
- ▶ Cartographier les situations propices aux risques de rupture et les réponses à y apporter ;
- ▶ Améliorer les outils actuels d'orientation des usagers, et notamment ViaTrajectoire ;
- ▶ Interroger spécifiquement les modalités du passage à l'âge adulte dans le champ du handicap.



MISE EN ŒUVRE

1 | Identifier les points de parcours à risque de rupture et établir une cartographie des réponses mobilisables en termes de compétences, de moyens et de localisation

- Elaborer une cartographie des réponses et compétences existantes sur la durée du schéma de l'autonomie 2022-2026 ;
- Constituer un outil d'aide à la décision et un appui nécessaire aux ESSMS et aux acteurs de la coordination et du suivi des situations complexes.

2 | Améliorer l'accompagnement des jeunes adultes en situation de handicap (jeunes sous amendement Creton, accès à l'emploi, la vie sociale... passage de l'enfance à l'âge adulte)

- Définir un cadre départemental d'orientation des jeunes adultes, en facilitant la mise en relation des acteurs compétents et en identifiant les réponses potentielles à mettre en œuvre ;
- Renforcer l'articulation des actions menées au titre de l'aide sociale à l'enfance et du handicap pour repérer les situations complexes, fluidifier la transmission des informations, déterminer les réponses aux besoins en s'assurant de leur cohérence et de leur complémentarité ;
- Etayer le passage à l'âge adulte des jeunes confiés à l'ASE et faciliter le relais vers les dispositifs relevant du champ du handicap les plus adaptés.

3 | Clarifier, simplifier et développer l'usage de Via Trajectoire afin de faciliter les orientations des personnes et le suivi des demandes

- Développer l'outil ViaTrajectoire et son utilisation, apporter de la clarté aux professionnels et usagers et généraliser son usage sur le territoire ;
- Faire évoluer le logiciel pour qu'il réponde aux besoins des utilisateurs (vision du parcours, requêtes statistiques, gestion des listes d'attente etc.).

4 | Communiquer auprès des professionnels et des usagers sur les risques de fragilité et la nécessaire anticipation des situations de rupture

- Travailler les orientations plus en amont, sur la base d'informations adaptées à chaque situation individuelle dont notamment :
 - le passage à l'âge adulte dans le champ du handicap ;
 - le vieillissement des personnes en situation de handiAcap ;
 - les sorties d'hospitalisation non préparées ;
 - la perte d'autonomie à domicile.

PILOTES

CD87
ARS
MDPH

PARTENAIRES

ESSMS, établissements de santé,
DAC-PTA, Communauté 360,
MDD, CPTS, CLS, CLSM,

INDICATEURS DE SUIVI

- réalisation d'une cartographie départementale des risques de rupture ;
- évolution du nombre de jeunes relevant de l'amendement Creton au sein du département ;
- évolution effective de l'outil Via Trajectoire ;
- nombre de professionnels sensibilisés aux risques de rupture de parcours.

ACTION
4.2RENFORCER LA CAPACITÉ DES ACTEURS DE LA
COORDINATION DE PARCOURS (DAC, COMMUNAUTÉS
360, MDD) À ACCOMPAGNER LES PARCOURS DE VIE
DES PUBLICS

CONTEXTE

Le cadre actuel de la coordination dans le champ de l'autonomie évolue de manière notable ces dernières années par la création de nouveaux dispositifs, dont la DAC-PTA ou la communauté 360 dans le champ du handicap. Les MDD représentent par ailleurs un espace multi-partenarial de proximité facilitant l'information et la bonne orientation des publics. L'ensemble de ces acteurs participent, en lien avec les ESSMS, à l'accompagnement des publics en situation complexe et à l'observation et l'animation territoriale autour des parcours de vie des usagers. En la matière, l'ARS et le Conseil départemental ont en charge la bonne mise en œuvre de ces dispositifs et leur coordination sur le territoire départemental.

Afin de permettre aux acteurs de la coordination d'accompagner efficacement les publics âgés et/ou en situation de handicap, la présente action interroge le développement de la notion et des fonctions de « Coordination de parcours » et leur cohérence territoriale. Le développement de l'offre d'accueil d'urgence représente de surcroît un levier à mobiliser en vue de permettre plus de souplesse dans les admissions de personnes relevant d'une situation d'urgence.

OBJECTIFS

- ▶ Accompagner le développement de la fonction de coordination de parcours en mettant en relation les acteurs concernés et en définissant les rôles respectifs des acteurs ;
- ▶ Créer des places d'accueil d'urgence dans le cadre de la transformation de l'offre à destination des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.



MISE EN ŒUVRE

1 | Développer la fonction de coordination de parcours et l'observation territoriale des parcours en mobilisant les acteurs dédiés, notamment le DAC-PTA, la Communauté 360, la MDPH et les MDD

- Créer un cadre territorial de réflexion autour des thématiques suivantes :
 - les besoins en outillage et en information des coordinateurs dans le cadre de leurs fonctions ;
 - les rôles respectifs au sein de chaque dispositif : publics accompagnés, niveau de complexité des situations suivies, etc ;
 - les modalités d'animation territoriale et d'observation des parcours par chaque dispositif.
- Dans le cadre de la Communauté 360, formaliser le partenariat entre le coordinateur de la communauté et le conseiller en parcours avec l'ensemble des « référents de parcours » existants au sein du secteur associatif et des ESSMS (PCPE, facilitateur de parcours, assistance au projet de vie etc.) ;

2 | Développer les places d'accueil d'urgence afin de faciliter la gestion des situations complexes

- Accompagner la création des places d'urgence, par création ou transformation, dans le champ du handicap et celui des personnes âgées. Les places auront vocation à accompagner temporairement les personnes sans solution et/ou sans orientation adaptée, en attente de modalités d'accompagnement de long terme adéquates.

3 | Renforcer les partenariats avec les acteurs de l'accompagnement de publics dont le parcours présente des risques

- Mobiliser des partenariats nouveaux dans la gestion de parcours complexes et présentant des risques au regard du profil de la personne accompagnée (services pénitentiaires d'insertion et de probation, Centre hospitalier Esquirol etc.).

PILOTES

CD87
ARS
MDPH

PARTENAIRES

ESSMS, DAC-PTA, Communauté 360, MDD,
MDPH, CPTS, ARS.

INDICATEURS DE SUIVI

- nombre de partenariats formalisés entre coordinateurs de parcours présents sur le territoire ;
- nombre de places d'accueil d'urgence disponibles dans le champ des personnes âgées et du handicap.

ACTION
4.3RÉFLÉCHIR AU DÉCLOISONNEMENT DE L'OFFRE
EXISTANTE AFIN DE PERMETTRE UNE PLUS GRANDE
SOUPLESSE DANS LES ADMISSIONS

CONTEXTE

La récente réforme de la politique des autorisations dans le secteur du handicap avec la création des EAM et EANM a pour objectif la fluidification des parcours des usagers en simplifiant la catégorie administrative des établissements relevant du secteur handicap. Le projet SERAFIN-PH devrait poursuivre cette tendance (cf. Rapport IGAS – n°2021-010).

Par ailleurs, les dynamiques nationales de transformation de l'offre invitent au déploiement de plateformes de services dans le champ du handicap, regroupant les prestations proposées sous une même autorisation, ainsi qu'à des liens renforcés entre les établissements, l'offre intermédiaire et le domicile dans le secteur du grand-âge. Le diagnostic territorial a révélé les difficultés auxquelles peuvent être confrontées les personnes au regard de la catégorie

administrative à laquelle elles appartiennent. Cette dernière ne permet pas toujours de trouver des solutions adaptées aux situations complexes et freine le développement de solution d'accueil et d'accompagnement innovantes.

Les ruptures dans les parcours de vie sont en effet tendanciellement aggravées par l'inadaptation de l'offre, notamment au regard des critères d'admission de chaque établissement ou service et de la multiplicité des autorisations existantes. Il s'agit ici, dans le respect des champs de compétences relatives à chaque autorité et à chaque ESSMS, de favoriser la souplesse en facilitant la gestion et le suivi du parcours de vie des personnes âgées et/ou en situation de handicap.

OBJECTIFS

- ▶ Accompagner les dynamiques de transformation de l'offre en interrogeant les enjeux liés aux critères d'admission et à la fluidité des parcours ;
- ▶ Actionner les leviers de décroisonnement de l'offre et prévenir les points de friction dans l'orientation entre structures ;
- ▶ Renforcer les liens entre le secteur des personnes âgées et celui du handicap.



MISE EN ŒUVRE

1 | Interroger les critères d'accès aux offres existantes et engager une dynamique de décloisonnement administratif visant à permettre une plus grande souplesse dans les admissions et la gestion du parcours de vie des publics

- Identifier les critères actuels d'accès aux solutions existantes, et faire émerger les solutions adaptées pour répondre aux complexités administratives qui peuvent en découler ;
- Etudier plus largement les possibilités de décloisonnement entre les types de structures, notamment en créant du lien entre les acteurs du domicile, les professionnels de l'offre intermédiaire et les établissements ;
- Poursuivre l'inscription des logiques de transformation de l'offre, de développement diversifié des modes d'accueil et de leurs modalités de mise en œuvre dans les CPOM ;
- Mobiliser les logiques de plateformes de services, de centre ressources et d'équipes mobiles dans le cadre du décloisonnement de l'offre.

PILOTES

CD87
ARS

PARTENAIRES

MDPH, ESSMS, DAC-PTA,
Communauté 360, MDD,
Equipes mobiles

INDICATEURS DE SUIVI

■ nombre de transformations de l'offre au sein des ESSMS.